

En 2021, en Occitanie, le total des aides versées par l'État et l'Europe (FEAGA et FEADER appelés en contrepartie des crédits de l'Etat) s'est élevé à environ 1,64 milliard d'euros. 55 % de ce volume financier est versé au titre du premier pilier de la PAC, 27 % au titre du second pilier et 18 % au titre d'autres dispositifs nationaux non cofinancés par les fonds européens.

Les instruments de la Politique agricole commune

La politique agricole commune (PAC) s'articule autour de deux piliers.

Le 1^{er} pilier de la PAC mobilise l'ensemble des aides dont le financement est exclusivement communautaire.

On distingue :

- les aides directes versées aux producteurs :

- ❖ **aides découplées** (indépendantes de la production), calculées à la surface, sous forme de droits à paiement de base (DPB) auxquels s'ajoutent un « paiement vert » (lié à des pratiques bénéfiques pour l'environnement) et un paiement redistributif (paiements additionnels sur les 52 premiers hectares de l'exploitation, favorables aux plus petites exploitations...). En Occi-

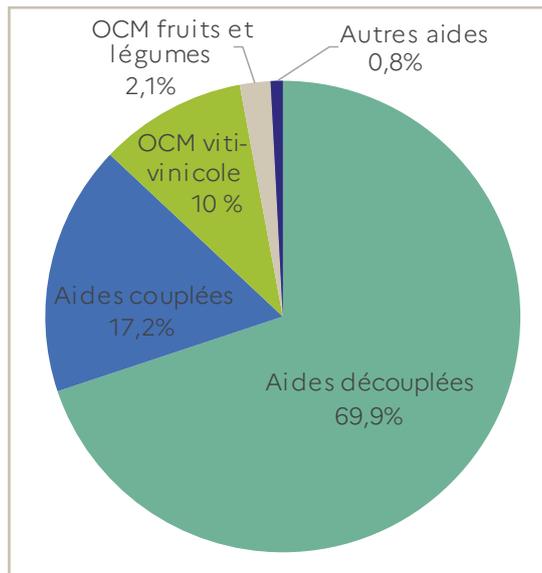
tanie, les principaux secteurs bénéficiaires des aides découplées sont les grandes cultures et l'élevage.

- ❖ **aides couplées** (liées aux productions) qui soutiennent spécifiquement certaines productions fragiles telles que l'aide aux bovins allaitants (ABA), l'aide aux bovins laitiers (ABL), les aides ovines (AO) ou caprines (AC), l'aide au blé dur, l'aide aux protéagineux, etc.

- les aides versées dans le cadre des organisations communes de marchés (OCM) qui visent à favoriser les investissements structurants pour les filières, et dont les principaux bénéficiaires sont la « viticulture » et la filière « fruits et légumes ».

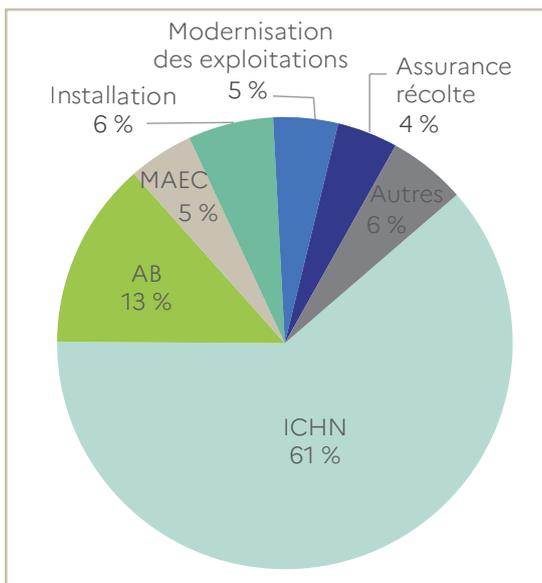
Le 2nd pilier de la PAC regroupe les aides au développement rural cofinancées par des fonds à la fois communau-

Répartition des aides 1^{er} pilier Occitanie 2021



Sources : ASP, FranceAgriMer

Répartition des aides 2nd pilier Occitanie 2021



Sources : ASP, FranceAgriMer

taires et nationaux. Elles sont mises en œuvre principalement au niveau régional dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDRR). Une grande partie de ces aides concerne :

- le financement de mesures surfaciques (aides surfaces = ICHN, CAB-MAB, MAEC) sous forme de soutien aux exploitants agricoles qui exploitent leurs surfaces selon des cahiers des charges agroenvironnementaux particuliers ou parce qu'elles sont situées dans des zones à contraintes naturelles ou spécifiques ;
- la prise en charge partielle des cotisations d'assurance multirisque climatique ;
- l'accompagnement de projets au bénéfice des exploitations agricoles (installation agricole, transfert de connaissances, investissements physiques...) pour en améliorer la compétitivité et les performances environnementales ou énergétiques.

Les instruments financiers

L'intervention de l'union européenne se fait au moyen de deux instruments financiers :

- le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui finance les aides directes aux agriculteurs (régime des paiements de base, aides couplées à certaines productions), le soutien des marchés (organisation commune de marchés)...

- le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui finance les mesures des programmes de développement rural régionaux. Ce fonds intervient en financement partagé : la mobilisation de crédits nationaux (État, Collectivités, Agences de l'Eau) permet de mobiliser des crédits européens en contrepartie (FEADER) ;
- l'État (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) au même titre que d'autres financeurs publics (collectivités territoriales, établissements publics) intervient au moyen de budgets annuels :

- ❖ en cofinancement de mesures inscrites dans la PAC (second pilier) ;

- ❖ dans le cadre de dispositifs spécifiques (dispositifs d'animation, aides conjoncturelles, indemnisation suite aux crises, calamités agricoles).

Les montants pris en compte dans le bilan

- Pour le premier pilier, comme pour le second pilier surfacique (ICHN, MAE, CAB-MAB), les montants présentés correspondent aux paiements effectivement versés sur l'année 2021.

- Pour les autres aides du second pilier de la PAC, les montants correspondent aux engagements financiers 2021.

- Pour les autres aides financées par l'État sans contrepartie en FEADER (dispositifs d'animation conseil, aménagements,

R&D, Développement, aides conjoncturelles), les montants présentés correspondent aux paiements effectivement versés sur l'année 2021.

NB 1 : pour les MAE et l'AB, les montants portés intègrent l'ensemble des paiements réalisés en 2021 au titre des contractualisations de l'année 2020.

Les aides prises en compte dans le bilan :

- les aides du FEAGA ;
- les aides de FranceAgriMer ainsi que, le cas échéant, le FEADER appelé en contrepartie ;
- les aides du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que, le cas échéant, le FEADER appelé en contrepartie ;
- les aides des Agences de l'Eau ainsi que, le cas échéant, le FEADER appelé en contrepartie pour les MAEC et les aides à l'agriculture biologique.

NB 2 : le FEADER quand il est appelé en contrepartie d'autres financements nationaux (collectivités) n'est pas intégré dans ce bilan.

NB 3 : ne sont pas comptabilisés

- ◆ les financements des collectivités, notamment en raison de la difficulté à les identifier de manière exhaustive ;
- ◆ les dispositifs nationaux d'exonération fiscale (exonération exceptionnelle TFNB, TICPE, etc).

Sigles	Dénomination
AGRIDIFF	Dispositif d'aide aux exploitations agricoles en difficulté
ARP	Aide à la reconversion professionnelle
AB	Agriculture biologique
ABA	Aides aux bovins allaitants
ABL	Aides aux bovins laitiers
AC	Aides caprines
AO	Aides ovines
ASP	Agence de services et de paiement
ATR	Apport de trésorerie remboursable
BOP	Budget opérationnel de programme
CAB/MAB	Mesures « conversion à l'agriculture biologique » et « maintien à l'agriculture biologique »
CASDAR	Compte d'affectation spécial de développement agricole et rural
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DPB	Droits à paiement de base
<i>de minimis</i>	Aides nationales autorisées par l'Union européenne (règlement « de minimis ») n'excédant pas le plafond de 200 000 € par entreprise consolidée ou 20 000 € par exploitation sur une période de trois exercices fiscaux glissants
FASS	Fonds d'action sanitaire et sociale
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
IAA	Industrie agro-alimentaire
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
OCM	Organisation commune de marché
PAC	Politique agricole commune
PCAE	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations
PDRR	Programme de développement rural régional
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PRDA	Programme régional de développement agricole
R&D	Recherche et développement
RTM	Restauration des terrains de montagne
SRAA	Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (DRAAF)
SRISSET	Service régional d'information statistique, économique et territoriale (DRAAF)
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
UE	Union européenne

Aides 2021 par financeur et par nature d'aide (en millier €)		Nombre de dossiers	Financeurs				Total (1000 €)	
			État		Europe			
			MAA	CASDAR	FAM	FEAGA	FEADER	
Premier pilier (PAC)	Aides découplées	<i>Paiement de base</i>	44 918			316 224		316 224
		<i>Paiement redistributif</i>	44 917			86 089		86 089
		<i>Paiement vert</i>	44 872			217 310		217 310
		<i>Paiement Jeunes agriculteurs</i>	3 528			9 639		9 639
		Total aides découplées	44 929			629 262		629 262
	Aides couplées	<i>Bovins allaitants (ABA)</i>	10 986			79 529		79 529
		<i>Bovins laitiers (ABL)</i>	2 049			5 945		5 945
		<i>Veaux sous la mère et veaux bio</i>	1 000			1 610		1 610
		<i>Caprines</i>	810			1 955		1 955
		<i>Ovines</i>	5 028			35 116		35 116
		<i>Protéines végétales</i>	12 509			24 389		24 389
		<i>Blé dur</i>	3 248			4 547		4 547
		<i>Autres aides couplées</i>	257			1 657		1 657
	Total aides couplées	24 964			154 748		154 748	
	OCM viticulture	<i>Investissements des caves</i>				18 909		18 909
		<i>Restructuration du vignoble</i>				56 640		56 640
		<i>Promotion vin sur les pays tiers</i>				4 414		4 414
		<i>Prestations viniques</i>				10 516		10 516
	Total OCM viticulture				90 479		90 479	
OCM fruits et légumes	Programmes opérationnels				18 852		18 852	
Autres aides (programmes : apicoles lait et fruit à l'école...)					7 385		7 485	
Total Premier pilier PAC						900 726	900 726	
Second pilier (PAC)	Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)		19 084	67 908			203 724	271 632
	Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)		5 765	4 951			15 523	20 512 ¹
	Aides à l'agriculture bio	CAB	5 475	10 268			34 042	56 297 ¹
		MAB	2 666				2 793	2 793 ¹
	Crédit d'impôt Agriculture biologique ²		5 011	16 895				16 895 ²
	Aides à l'installation	<i>DJA</i>	739	5 710			20 428	26 138
		<i>Stages</i>	41	663				663
		Total aides à l'installation	780	6 373			20 428	26 801
	Modernisation des exploitations	<i>Elevage + Energie</i>	744	13 450			5 416	18 866 ³
		<i>Rénovation des vergers</i>			1 460			1 460
	Total modernisation des exploitations	744	13 450	1 460		5 416	20 326	
	Information - Diffusion des connaissances		1	16			18	34
	Pastoralisme		227	1 892			1 274	3 166 ⁴
Prédation		384	997			1 047	2 044	
Assurance récolte ³		7 485				19 022	19 022 ⁵	
Mesures forestières	<i>Desserte</i>	19	475			575	1 050	
	<i>DFCI</i>	32	494			759	1 253	
	<i>Projets 1^{ère} transformation (filière bois)⁴</i>	51	969					
Total mesures forestières	51	969			1 334	2 303		
Total Second pilier PAC			47 673	123 718	1 460	304 622	441 826⁵	

Suite

Bilan des aides versées à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt par l'État et l'Union européenne Occitanie (suite)

Aides 2021 par financeur et par nature d'aide (en millier €)	Nombre de dossiers	Financeurs					Total (1000 €)
		État		Europe			
		MAA	CASDAR	FAM	FEAGA	FEADER	
Dispositifs d'animation Conseil	Animation et développement des filières agroalimentaires et pôle de compétitivité	4	123				123
	Animation et développement de la filière agriculture biologique	44	764				764
	Animation des GIEE et PAEC	54	784			97	881
	Animation installation	73	1 126				1 126
	Animation des CUMA (DINA-CUMA)	44	66				66
	Animation et développement de la filière forêt-bois	14	689				689
	Assistance technique, conseil réseaux génétiques				1 869		1 869
Total Dispositifs d'animation Conseil	233	3 552		1 869		97	5 518
Aménagement	Modernisation réseaux irrigation		1 200				1 200
	Restauration des terrains en montagne (RTM)		962				962
Total Aménagement		2 162					2 162
R&D, Développement	Structuration des filières			1 073			1 073
	Expérimentation			1 418			1 418
	PRDA Occitanie		4 886				4 886
Total R&D, Développement			4 886	2 491			7 377
Aides conjonc- turelles	Agridiff, ARP	51	104				104
	Aides de crise d'influenza aviaire			12 281			12 281
	Aides de crise gel			4 360			4 360
	Stockage des vins			22 768			22 768
	Autres aides de crise			4 205			4 205
	Calamités agricoles		172 646				172 646
	FASS		6 933				6 933
Total aides conjoncturelles		179 683		43 614			223 297
Plan de relance	Plan France Relance forêt/bois	102	3 189				3 189
	Opération d'installation de systèmes agroforestiers	8	53				53
	Cantines-Relance Hexagone + DOM + Corse	221	2 462				2 462
	Protection contre les aléas climatiques		9 544		88	9 790	19 422
	Alimentation locale & solidaire	99	2 462				2 462
	AnimAbandFinVie	43	1 882				1 882
	FilièGrainesPlants	4	271				271
	Jardins partagés	133	1 541				1 541
	Projet alimentaire territorial (PAT)	64	11 712				11 712
	Plan communication		104				104
	Plan protéines végétales		2 030				2 030
	plan de modernisation des abattoirs		2 148				2 148
	Renouvellement des agroéquipements		8 779				8 779
	Structuration des filières		1 073				1 073
	Total aides plan de relance		47 250		88		9 790
Total Occitanie		356 365	4 886	49 522	900 726	314 509	1 638 034⁶

1 - Attention la lecture de ce total ne se fait pas en ligne car les aides bio et MAEC n'ont pas été ventilées pour tous les financeurs

2 - Crédits d'impôts 2021, 100 % Etat, rattachés ici au 2nd pilier en raison de la nature de l'aide

3 - Les aides relatives au pacte bien-être animal et biosécurité du plan de relance sont prises en compte dans l'aide à la modernisation de l'élevage

4 - Crédits pastoralisme, 100% Etat, rattachés ici au 2nd pilier en raison de la nature de l'aide

5 - FEADER mobilisé en contrepartie des contrats d'assurance récolte

6 - Attention la lecture de ce total ne se fait pas en ligne car les aides bio et MAEC n'ont pas été ventilées par financeur

Bilan des aides versées à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt par l'État et l'Union européenne

Occitanie

Aides 2021 par financeur et par nature d'aide (en millier €)		Nombre de dossiers	Financeurs				Total (1000 €)	
			État		Europe			
			MAA	CASDAR	FAM	FEAGA	FEADER	
Second pilier (PAC)	Formation - Diffusion des connaissances	1	16				18	34
	Total Second pilier PAC	1	16				18	34
Dispositifs d'animation Conseil	Animation et développement des filières agroalimentaires et pôle de compétitivité	4	123					123
	Animation et développement de la filière agriculture biologique	44	764					764
	Animation des GIEE et PAEC	54	784				97	881
	Animation installation	73	1 126					1 126
	Animation des CUMA (DINA-CUMA)	44	66					66
	Animation et développement de la filière forêt-bois	14	689					689
	Assistance technique, conseil réseaux génétiques					1 869		1 869
	Total Dispositifs d'animation Conseil	233	3 552		1 869		97	5 518
Aménagement	Modernisation et gestion des réseaux irrigation		1 200					1 200
	Total Aménagement		1 200					1 200
R&D, Développement	Expérimentation				1 418			1 418
	PRDA Occitanie			4 886				4 886
	Structuration des filières				1 073			1 073
	Total R&D, Développement			4 886	2 491			7 377
Plan de relance	Plan France Relance forêt/bois	1	648					648
	Protection contre les aléas climatiques		9 544		88		9 790	19 422
	AnimAbandFinVie	1	586					586
	FilièGrainesPlants	4	271					271
	PAT (volet A)	19	1 637					1 637
	Plan communication		104					104
	Total plan de relance		12 790		88		9 790	22 668
Total des aides, non ventilé par département			17 542	4 902	4 448		9 905	36 797

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie

Cité administrative bâtiment E

Boulevard Armand Duportal

31074 Toulouse cedex

Tél. : 05 61 10 61 10

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

Directeur : Florent Guhl

Directeur de publication : Gérôme Pignard

Rédacteur en chef : Rodolphe Anjard

Auteurs : Claire Gsegner, Corinne Donnet, Sylvie Cinçon

Composition : Barbara Deltour

Crédit picto : created by Joao Santos, Corinne Hunter, To Uyen, Magicon, Imogen Oh, from the noun project

www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr